

FRANTZ B.

**Juriste territorial
Commune de Dax (Dax)**



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

En qualité de juriste territorial, les missions qui m'ont été confiées sont les suivantes :

- Gestion managériale de la Direction des Affaires Juridiques et Patrimoniales (services "Juridique", "Assurances", "Foncier" et "Patrimoine") ;
- Gestion budgétaire des services ;
- Missions particulières : gestion des délégations de services publics, gestion des contentieux, gestion du conseil juridique en interne, gestion et suivi de projets communaux transversaux, Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs, gestion des assurances, passation des marchés publics propres aux services managés.

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

J'ai parachevé l'obtention de ma licence par la poursuite d'une maîtrise en droit public et d'un DEA en droit public (2004). Par la suite, j'ai préparé les concours administratifs auprès d'un IPAG. Parallèlement, ma situation personnelle m'a permis de solliciter la qualité de travailleur handicapé. En répondant à une vacance d'emploi de ma collectivité actuelle en 2007, j'ai été embauché à titre contractuel pendant un an, conformément au dispositif législatif dispensant les travailleurs handicapés de l'exigence d'un concours administratif, puis titularisé.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

La licence permet d'apporter des connaissances généralistes appréciables au jour le jour et les bases d'un raisonnement essentiel pour traiter la "chose juridique". La spécialisation postérieure public/privé consolide les connaissances. Toutefois, le juriste territorial est confronté à des réalités juridiques qui dépassent le simple clivage droit public/droit privé. Plus que les connaissances, c'est le raisonnement intellectuel propre à la matière juridique qui importe dans le domaine professionnel.